



ASSOCIATION

# Junior

Comment **créer**  
une Junior Asso ?

GUIDE PRATIQUE

家庭防火措施  
Fire Safety Control

182  
ELECTRICITY!  
NO BATTERIES!

294182  
NO ELECTRICITY!  
NO BATTERIES!

## ▷ Vous avez entre 11 et 18 ans et des idées plein la tête ?

Créer un groupe de danse, remettre en état une piste de skate, partir en vacances entre amis, jouer devant un public, aider ceux qui en ont besoin, s'engager pour la protection de la nature, organiser un concert ou un festival... Vous ne manquez pas d'idées mais vous vous demandez comment les réaliser et vous craignez peut-être de ne pas être pris au sérieux ?

## ▷ Il n'est jamais trop tôt pour agir !

N'hésitez plus et lancez-vous ! Avec une bonne idée, de l'énergie et de la volonté, vous pouvez monter votre propre association et réaliser vos projets, sans attendre l'âge de la majorité, en créant une Junior Association.

## ▷ Avec Junior Association, donnez à vos projets les moyens d'aboutir.

Grâce au soutien du Réseau national et de ses correspondants dans toute la France, vous bénéficierez d'un accompagnement, d'une assurance et de la possibilité de gérer un compte bancaire. En vous associant, vous gagnerez en crédibilité auprès de vos partenaires. Bref, vous serez plus autonomes pour vivre ensemble le projet qui vous réunit.

Et tous les jeunes qui se sont investis dans leur Junior Association pourront vous le dire : **on peut avoir 16 ans, et ne pas manquer d'expérience.**

➡ Avec le soutien de :



## QUI PEUT ME RENSEIGNER ?

### > AU NIVEAU NATIONAL


#### Réseau national des Juniors Associations


Adresse : 3, rue Récamier 75007 Paris


Tél. : 01 43 58 98 70 | Fax. : 01 43 58 98 74

E-mail : [contact@juniorassociation.org](mailto:contact@juniorassociation.org)

[www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

 /juniorsassos

 @juniorsassos

 /juniorassociation

Junior Association bénéficie des agréments nationaux *Jeunesse et Éducation populaire* (Ministère chargé de la Jeunesse) et *Association complémentaire de l'enseignement public* (Ministère de l'Éducation nationale).

### > DANS MON DÉPARTEMENT

Il y a au moins un correspondant Junior Association dans chaque département, en France métropolitaine et en outre-mer. **Nous l'appelons Relais départemental.** Vous trouverez son adresse, e-mail et numéro de téléphone sur le site Internet du Réseau et vous pouvez les noter ci-dessous :

**Ce guide est une publication du Réseau national des Juniors Associations.**

**Siège social :** 3, rue Récamier 75007 Paris

**Directeur de publication :** Olivier BOURHIS, Délégué général du RNJA

**Rédaction :** Jonathan HAUVEL | **Coordination :** Marie-Laure BASGROT

**Conception graphique originale :** Agence ZZB | **Illustrations :** Jérôme FOURNOL

**Impression :** Le colibri - 3, rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné

Gratuit - Ne peut être vendu / 5<sup>ème</sup> édition - juin 2014

## QUESTIONS / RÉPONSES

### > QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ?

Une association, ce sont deux personnes ou plus qui décident de faire quelque chose ensemble. Elles s'associent pour réaliser un objectif commun qu'elles partagent.

**Une rencontre et une idée** : il n'en faut pas beaucoup plus pour que naisse une association. Les papiers et les documents à remplir ensuite ne sont que des formalités pour lui donner une existence officielle. **Une association, c'est avant tout une volonté de faire ensemble.**

#### Pourquoi créer une association pour mener un projet ?

Parce qu'à plusieurs, on avance mieux. Un groupe, c'est plus de bras et de matière grise mobilisés sur un projet. Agir en collectif aide à rester motivés et à se dépasser.



#### L'association vous apporte de la crédibilité.

Elle manifeste que vous êtes capables de vous organiser, de vous investir dans un projet et de le mener jusqu'au bout. Vous gagnez en légitimité et on vous écoute mieux, parce que **vous ne parlez pas seulement pour vous-même, mais pour un projet et au nom d'un groupe organisé.** C'est une expérience qui vous servira autant dans votre vie personnelle, citoyenne que professionnelle.

Créer une association, c'est aussi **rejoindre un réseau pour donner plus d'ampleur à vos actions**, en bénéficiant des conseils et de l'expérience d'autres jeunes et de professionnels.

#### En tant qu'association, que peut-on faire ?

S'organiser en association est aussi, très concrètement, **un moyen de financer votre projet.** Vous pourrez ouvrir un compte en banque, encaisser de l'argent lors de vos activités ou demander des subventions.

Vous pourrez également **bénéficier d'une assurance** qui vous permettra de vous protéger et de réparer les dégâts si vous causez un dommage ou s'il vous arrive un accident. L'assurance est aussi importante si **vous cherchez un lieu pour vous réunir** et organiser vos activités.

Enfin, vous pourrez **contacter des partenaires**, qui seront plus rassurés par un projet porté par un groupe identifié plutôt que par quelques personnes isolées !

## > QU'EST-CE QU'UNE JUNIOR ASSOCIATION ?

La loi du 1er juillet 1901 sur les associations précise (depuis juillet 2011) qu'il faut avoir au moins 16 ans pour en créer une, sous réserve d'une autorisation écrite préalable de ses parents ou de son responsable légal. **Pourtant, dans les faits (ouvrir un compte, signer des partenariats...) la création d'association reste réservée aux majeurs.**

### Pourquoi Junior Association ?

Partant du principe qu'il n'y a pas d'âge pour entreprendre, le Réseau national des Juniors Associations (RNJA) permet aux jeunes mineurs dès 11 ans de mener un projet qui leur tient à cœur, en toute autonomie. Concrètement, en accordant à un groupe de jeunes le label « Junior Association », le Réseau national accepte de les soutenir et de leur servir de garant auprès des organismes (banques, mairies et autres administrations) dont ils peuvent avoir besoin pour mener à bien leur projet.

Depuis sa création en 1998, Junior Association a permis la réalisation de plus de 4 100 projets, pour plus de 50 000 jeunes. Ce qui rend possible notre action, c'est le soutien de 140 correspondants sur tout le territoire : ce sont les « Relais départementaux ».

### Où trouver un Relais départemental ?

Le Relais est le représentant du Réseau national dans votre département. Il vous aidera dans la création et tous les moments décisifs de la vie de votre Junior Association. Selon les territoires, il peut y en avoir un ou plusieurs. Ce sont tous des professionnels qui font partie des organisations et grandes associations impliquées dans le RNJA.

Vous trouverez son adresse, e-mail et numéro de téléphone sur [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

### Qui peut vous aider ?

... un animateur, un professeur, un éducateur, un membre d'une association, un élu ou une personne du service jeunesse de votre ville, un parent, une sœur ou un frère... **une personne de confiance qui s'intéresse à votre projet** et que vous pouvez contacter facilement. Nous l'appelons « Accompagnateur local ».

Son rôle est de vous guider dans les démarches, de vous donner des conseils pratiques pour votre projet. **Mais il ne vous remplacera pas dans la gestion de votre Junior Association !**

## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA JUNIOR ASSO ?

Personne ne reste mineur éternellement ! Lorsque plus de la moitié des membres de votre Junior Association deviennent majeurs, deux possibilités s'offrent à vous : soit passer la main en confiant votre projet à de nouveaux adhérents mineurs, soit continuer votre projet en transformant votre Junior Association en association « loi de 1901 ». Pour préparer cette transition en douceur, le statut de « Junior Association Majeure » vous permet de continuer à bénéficier du soutien du Réseau national pendant deux années supplémentaires. Et bien sûr, votre Relais départemental pourra vous accompagner pour toutes les démarches à effectuer.

# JUNIOR ASSO : MODE D'EMPLOI

➡ Vous avez un projet en tête, vous êtes au moins deux et vous êtes impatients de passer à l'action ? Suivez le guide pour créer votre Junior Association !

## > QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR CRÉER UNE JUNIOR ASSOCIATION ?

### ① Être au moins deux

Pour créer une association, il faut que plusieurs personnes décident de faire quelque chose ensemble. Plusieurs, ça signifie au minimum deux. Il n'y a pas de maximum, mais **chaque membre doit donner individuellement son accord pour participer au projet**. Vous ne pouvez pas, par exemple, dire que tous vos amis ou votre classe sont membres de la Junior Association si chacun ne s'y engage pas personnellement.

### ② Être mineurs

C'est même la principale condition, car si vous êtes majeurs, vous n'avez pas besoin du Réseau pour créer votre association. Par ailleurs, **rien ne vous empêche d'avoir des membres majeurs (âgés de 18 à 20 ans)** s'ils ne sont pas

plus nombreux que les membres mineurs. Et ils ne pourront pas être vos représentants (sinon, ce n'est plus une Junior Association !).

Aucun animateur ou professionnel dans le cadre de ses fonctions, aucun élu d'une collectivité territoriale ou d'une association, aucun parent ou autre adulte et même votre Accompagnateur local (voir p.5) ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. **Le développement de votre projet n'appartient qu'à vous.**

### ③ Adhérer au RNJA

Toutes les Juniors Associations sont membres du Réseau national. Pour adhérer, il faut verser une cotisation de 15 € (pour tout le groupe) : **une façon de participer à notre action et de matérialiser votre adhésion.**

## OÙ PEUT-ON CRÉER UNE JUNIOR ASSO ?

... partout où vous avez envie de passer à l'action ! **Dans votre village, votre quartier, votre ville... et pourquoi pas dans votre collège ou votre lycée ?** Se construire comme personnes et comme citoyens en investissant un projet associatif ; impulser une dynamique qui aura un impact positif sur vos camarades ; contribuer à l'amélioration du climat de l'établissement et l'ouvrir sur l'extérieur... Les raisons de vous lancer sont aussi nombreuses que les projets sont variés, tout en sécurisant l'engagement associatif (assurance et caution du RNJA pour le compte bancaire). Et vous pouvez être soutenus par un professeur, le CPE... Des idées d'actions en retournant ce guide !

## > COMMENT FAIRE ?

Pour devenir une Junior Association, votre projet doit être présenté au Relais départemental. Pour cela, il suffit de compléter un petit dossier qui nous permet de mieux vous connaître et vous conseiller.

### ① Remplir un dossier d'habilitation

Vous pouvez le compléter directement sur [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org), le télécharger pour le compléter à l'écran ou à la main, ou le demander à votre Relais départemental.

#### Quel est le nom de votre Junior Association ?

Vous pouvez donner à votre Junior Association le nom qu'il vous plaît. Pensez, cependant, avant de vous baptiser *Confédération des suceurs de glaçons* ou *Association des boudins moisis*, que tout le monde n'a pas forcément votre sens de l'humour !

#### Quelle est son adresse ?

Votre Junior Association a besoin d'une adresse pour recevoir son courrier. Si vous ne pouvez pas vous offrir un local, vous pouvez la domicilier chez l'un d'entre vous, ou bien dans une MJC, un Centre social ou auprès d'une autre association qui peut vous rendre ce service.

#### En quoi consiste votre projet ?

Monter un groupe de musique, organiser des sorties ou un voyage, sensibiliser vos amis à une cause qui vous tient à cœur, créer un journal... Expliquez en quelques phrases ce que vous voulez faire et comment vous comptez vous y prendre pour réaliser votre projet.

#### Comment est née cette idée ?

Expliquez en deux mots ce qui vous a décidé à passer à l'action et à vous organiser en Junior Association.

### Comment comptez-vous vous organiser ?

Tous les membres doivent pouvoir s'exprimer et participer à la vie de la Junior Association. **Vous pouvez vous organiser comme vous le voulez à condition que votre fonctionnement soit démocratique.** Cela veut dire que les membres de la Junior Association sont régulièrement consultés et que les principales décisions sont prises collectivement.

Vous pouvez par exemple rédiger un document qui serve de « règlement collectif », une « charte » ou des « statuts ». Ce n'est pas obligatoire, mais si vous commencez à être un peu nombreux, un certain nombre de questions vont vite se poser : comment peut-on entrer dans la Junior Association ? Qui fait quoi ? Comment désigne-t-on les représentants ?

### ② Indiquer qui sont les membres de l'association

Chaque personne qui participe à la création de la Junior Association inscrit son nom dans le dossier et signe pour indiquer qu'il y adhère volontairement. Parmi ces membres fondateurs, vous devez désigner au moins deux représentants mineurs qui seront les interlocuteurs du Relais et du Réseau national.



## ③ Signer l'acte d'engagements respectifs

Ce document, en dernière partie du dossier, est **l'acte fondateur de votre Junior Association**. En le signant, vous acceptez d'adopter un fonctionnement démocratique et de tenir informés le Relais départemental et le Réseau national sur l'évolution de vos activités.


Votre Accompagnateur local, en le signant à son tour, accepte de vous aider à développer votre projet en respectant votre autonomie.

Le Relais départemental sera le troisième à signer au moment de l'habilitation de votre Junior Association.

## ④ Envoyer le tout au Relais départemental

Une fois votre dossier rempli, envoyez-le au Relais Junior Association de votre département (voir p.3), accompagné de la liste des membres signée, de l'acte d'engagements respectifs signé et de la cotisation au RNJA. **Vérifiez que tout est complet, sinon votre Junior Association ne pourra pas être créée !**

*Si vous avez complété le dossier en ligne, les documents à imprimer et à signer vous sont envoyés par e-mail.*

 N'hésitez pas à ajouter d'autres documents sur votre projet (coupures de presse / sites Internet, photos, logo, etc.)

## > QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

### Le rendez-vous avec le Relais départemental

Après avoir envoyé votre dossier, vous pouvez **contacter le Relais départemental pour fixer un rendez-vous** avec les représentants de votre Junior Association. C'est l'occasion de se rencontrer, de discuter du projet et de vous donner quelques pistes.

À l'issue de cet échange, **le Relais départemental donne un avis sur votre demande** et, s'il est positif, signe à son tour l'acte d'engagements respectifs.

### La commission d'habilitation nationale

Le Relais transmettra ensuite votre demande à **une commission nationale qui se réunit tous les mois**. Elle est composée de Relais départementaux et de représentants de Juniors Associations. C'est cette commission

qui décide ou non de donner son habilitation à votre Junior Association. **Vous recevez ensuite par courrier une attestation** que vous devrez conserver précieusement !

### Quelle est la durée de l'habilitation ?

L'habilitation est valable jusqu'au 31 octobre de l'année en cours si elle est demandée avant le 31 mai ; après le 1<sup>er</sup> juin, elle est valable jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.

**Vous pourrez renouveler votre habilitation autant de fois que vous le décidez** pour continuer et développer vos projets, dès lors que votre groupe compte toujours une majorité de jeunes de moins de 18 ans.



## FAIRE VIVRE SA JUNIOR ASSO

➡ Votre projet a été habilité par le Réseau national ? C'est officiel, vous avez créé votre Junior Association : félicitations ! Désormais, grâce au soutien du Réseau national, vous pouvez développer vos actions, négocier des partenariats, gérer une trésorerie, acheter ou louer du matériel... Mais vos projets reposent avant tout sur une équipe de bénévoles qui doit s'organiser.

### > TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Un projet, c'est d'abord une idée. Mais lorsqu'elle devient concrète, cela devient aussi des finances à gérer, de la logistique à préparer, des relations publiques à assurer... C'est pourquoi, dans la plupart des associations, **les responsabilités sont réparties entre plusieurs membres du groupe.**

Quand l'association devient importante, **l'Assemblée générale**, c'est-à-dire l'ensemble des membres de l'association, désigne un groupe plus restreint qu'on appelle le Bureau pour gérer l'association au quotidien et prendre certaines décisions. Il y a traditionnellement un(e) Président(e) qui

représente l'association, un(e) Trésorier(e) qui s'occupe des finances et un(e) Secrétaire qui anime le groupe et conserve la trace des décisions qui ont été prises.

**Ne vous sentez pas obligés de suivre cette organisation**, qui a le mérite d'être compréhensible par tout le monde mais qui n'est pas forcément la mieux adaptée à votre groupe, à votre projet ou à votre manière de voir les choses ! **D'autres fonctions sont possibles, c'est à vous de les choisir**, du moment que c'est utile au bon fonctionnement de votre association.

### ▷ TÉMOIGNAGE

#### Mayeul Beaudet

de la Junior Association *Les rôlistes bressans* (Ain) - jeux de rôle / animation

« La Junior Association nous a permis de nous donner un cadre, d'avoir un nom donc de pouvoir être représenté, et de montrer à tout le monde qu'on peut mener des projets en tant qu'association. Elle nous a aussi donné la possibilité d'utiliser un local prêté par la commune et de bénéficier des conseils de notre Accompagnateur. Cela nous aide beaucoup quand on veut organiser nos événements.

Si on n'avait pas été une Junior Association, ça aurait sans doute été plus difficile. C'est une bonne manière pour tous les jeunes qui ont une passion commune de l'exercer ensemble et d'aller plus loin dans leurs projets. »

## > FAIRE DES CHOIX COLLECTIFS

Il n'est pas toujours facile de prendre des décisions lorsqu'on est plusieurs. Il peut être utile de vous mettre d'accord sur les règles du jeu pour ne pas vous retrouver bloqués à chaque fois que vous vous posez une question.

Les décisions peuvent être prises :

- × **À l'unanimité** : tous les membres de la Junior Association doivent être d'accord.
- × **À la majorité** : ce sont les plus nombreux qui l'emportent.
- × **À la majorité qualifiée** : il faut plus que la majorité, par exemple trois quarts ou deux tiers des membres, pour l'emporter.

Vous pouvez aussi voter :

- × **À main levée** : c'est simple et ça va vite.
- × **À bulletin secret** : chacun peut donner tranquillement son opinion.

Vous pouvez décider de vous répartir les tâches :

- × **Par élection**. Plusieurs personnes se proposent pour exercer une fonction. Chacun choisit celui qui lui paraît le meilleur. La personne qui obtient le plus grand nombre de voix est désignée.
- × **Par tirage au sort**. Vous exercez les responsabilités chacun à tour de rôle, pendant une période donnée.


## > ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MEMBRES

D'une façon générale, une association a intérêt à compter un maximum de membres. Une association importante a plus de chance de durer, **chacun apportant ses idées, son expérience et son énergie pour faire aboutir le projet.**

Il vous faut **réfléchir à la manière dont on peut devenir membre de votre Junior Association** - en vous rappelant que c'est un acte volontaire : on ne peut forcer personne ! Faut-il faire acte de candidature et payer une petite somme annuelle (qu'on appelle « cotisation ») ? Avoir l'accord de tous les membres ? Accepter de

respecter le règlement que vous avez écrit ? Dans tous les cas, **c'est à vous d'en décider et de l'expliquer à tout nouveau membre.**

Pensez aussi à **l'accueil des nouveaux membres**, particulièrement important si vous voulez qu'ils participent à toutes les actions de la Junior Association.

 À noter que **lorsque la liste des membres de votre Junior Association change, vous devez immédiatement le déclarer au Réseau national**, afin que vos nouveaux adhérents soient couverts par l'assurance !

## BESOIN D'OUTILS ?

En créant une Junior Association, vous avez accès à l'extranet de notre site [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org). Vous y trouverez des guides thématiques et tout un tas d'informations et de documents pour développer vos projets : comment organiser une manifestation, communiquer sur vos actions, tenir une comptabilité...

## BIEN S'ASSURER, C'EST ESSENTIEL !

➡ Pour pouvoir mener vos projets en toute sécurité pour vous comme pour les autres, il est obligatoire que votre Junior Association soit correctement assurée.

### Établir vos besoins

Toutes les Juniors Associations sont assurées par l'APAC, secteur assurance de la Ligue de l'enseignement. **La couverture assurance est prise en charge par le Réseau national.**

Pour en bénéficier, **vous devez compléter une « fiche-diagnostic »** sur papier ou en ligne sur <http://rnja.apac-assurances.org>. Ce document permet d'établir une attestation d'assurance précise, qui prouve que vous êtes bien couverts dans le cadre de vos activités. Elle peut vous être demandée par les partenaires de vos projets.

Mais attention, l'assurance n'assume pas les responsabilités à votre place et ne vous dédommagera qu'à certaines conditions. Il faut notamment que le dommage, provoqué ou subi, soit survenu dans le cadre de vos activités et qu'il ne soit pas dû à une négligence ou à une faute intentionnelle !

### Les activités « à risque »

Certaines activités sportives sont considérées plus risquées que d'autres : le VTT, le dirt, le trial... (pour la liste complète, voir la « fiche diagnostic »). **Si votre Junior Association organise une de ces activités, vous devrez prendre contact avec le Délégué Ufolep de votre département.** L'Ufolep est la fédération multisports de la Ligue de l'enseignement. Il se rendra sur votre lieu de pratique et **vous conseillera sur les dispositifs de sécurité à mettre en place.** À l'issue de ce rendez-vous, il complètera la « fiche-diagnostic » que vous aurez déjà remplie.

**Pour ces activités, chaque membre de la Junior Association devra s'acquitter d'une cotisation individuelle d'assurance.**

## ▷ TÉMOIGNAGE

**Arthur Haddou**

de la Junior Association *Parkour city life* (Puy-de-Dôme)

« On a eu l'idée de créer notre Junior Association de parkour pour être reconnu auprès des institutions, notamment la mairie et la police. C'était important qu'on ait un vrai statut pour qu'ils sachent qu'on existe et qu'on ne fait pas n'importe quoi. La Junior Association nous a permis de faire sauter les préjugés. Cela nous a aussi permis d'avoir un gymnase à disposition le mercredi pour apprendre aux nouveaux toutes les bases. Mais surtout, ce que la Junior Association nous a apporté, c'est de pouvoir aller s'entraîner tranquillement sans avoir peur de se faire mal car nous sommes assurés spécialement pour le parkour. »

## GÉRER UNE TRÉSORERIE

➡ Vous n'êtes pas obligés d'ouvrir un compte bancaire, mais c'est indispensable pour recevoir des aides ou recueillir les fonds nécessaires à vos projets.

### > COMMENT OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE ?

Votre Junior Association doit déjà avoir reçu son attestation d'habilitation (voir p. 8) avant d'ouvrir un compte. C'est le Réseau national qui s'en porte garant grâce à des partenariats avec plusieurs banques dans toute la France.

#### ① Télécharger la demande d'ouverture de compte

Vous trouverez ce document sur l'extranet du site [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org). Il faut inscrire les coordonnées de votre Junior Association, votre numéro d'habilitation et la date à laquelle elle prend fin.

#### ② Choisir une banque partenaire du RNJA

Le partenariat national le plus développé, c'est avec le Crédit Mutuel : ses agences connaissent bien le fonctionnement des Juniors Associations. S'il n'y a pas d'agence sur votre commune, vous trouverez la liste des banques partenaires sur l'extranet du site [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org).

#### ③ Choisir deux mandataires

Désignez deux personnes membres de la Junior Association qui seront les mandataires du compte, c'est-à-dire qui auront le droit de signer les chèques et qui seront les responsables de la gestion de l'argent. Chaque mandataire doit indiquer ses coordonnées sur la demande d'ouverture de compte, la signer et joindre une autorisation parentale.

#### ④ Envoyer le tout au RNJA

Envoyez tous les documents au RNJA qui donne son accord en les signant à son tour, puis transmet votre demande à la banque.

#### ⑤ Prendre rendez-vous à la banque

Le RNJA vous envoie également un exemplaire des documents signés. Vous pouvez alors prendre rendez-vous avec le responsable « association » de l'agence bancaire pour ouvrir le compte.

### A QUI APPARTIENT L'ARGENT DE LA JUNIOR ASSO ?

Les fonds d'une association, tout comme ses biens, le matériel, appartiennent au groupe et sont utilisés pour le groupe. Rien ne vous empêche de faire des bénéfiques, tant que l'argent gagné n'est pas partagé entre les membres, mais uniquement consacré aux projets collectifs.

## > OÙ CHERCHER DES FINANCEMENTS ?

Pour recueillir des fonds et réaliser les actions de votre Junior Association, vous pouvez compter sur plusieurs sources.

### La cotisation

C'est une **somme d'argent que les adhérents doivent donner périodiquement** (en général, tous les ans), mais elle n'est pas obligatoire pour une Junior Association.

### Les subventions

Ce sont **des aides financières ou en nature** délivrées par des organismes publics. Il y en a de toutes sortes, données par tous types d'administrations, les collectivités (mairies, départements, conseils régionaux), les ministères et l'Union Européenne...

En général, il faut remplir un dossier, plus ou moins complexe selon les partenaires. Renseignez-vous auprès de votre Accompagnateur local et de votre Relais départemental. Une fois le dossier déposé, n'hésitez pas à **prendre rendez-vous pour une présentation de vive voix**.

### Les libéralités

Ce sont **les dons que des personnes ou des entreprises peuvent vous apporter**, sous forme de sponsoring ou de mécénat au profit de la Junior Association.

Par ailleurs, **n'hésitez pas à solliciter les collectivités et les institutions autour de vous**, même si ce n'est pas pour une demande de subvention. Montrez ce que peut apporter le projet à la ville, au département, à la région, etc. Toutes les aides seront les bienvenues, même les conseils !

D'une façon générale, **vous avez tout intérêt à entrer en contact avec d'autres associations et professionnels** avec qui échanger, mettre en commun vos moyens et savoir-faire. Votre projet se renforcera au contact des autres.

Projaide est un site qui recense les appels à projets, dispositifs et réseaux de soutien aux projets associatifs. N'hésitez pas à y faire un tour !



## ▷ TÉMOIGNAGE

### Timothée Henriot

de la Junior Association *ArtScenic School* (Haute-Savoie)

« Nous organiser en Junior Association nous a permis d'obtenir plus de soutien. L'ouverture d'un compte en banque nous a permis de chercher des aides auprès de partenaires. La MSA et le Conseil régional nous ont par exemple versé une subvention. Sans la Junior Association et les conseils du Relais départemental qui nous a expliqué les démarches, nous n'aurions pas été en contact avec des organisations comme celles-là. Du coup, on a pu louer des salles pour nous faire connaître et présenter notre création de danse hip-hop.

Cet été, on compte passer en association loi de 1901. La Junior Association Majeure nous donne le temps pour assurer cette transition. »